TURISMO Y COOPERACIÓN INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO. UNA ERA DE TRANSFORMACIONES RADICALES PARA LA COOPERACIÓN MULTILATERAL

Robert Lanquar

Profesor asociado de la Universidad de Alcalá

Universidad de Almería
2002

TURISMO Y COOPERACIÓN INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO. UNA ERA DE TRANSFORMACIONES RADICALES PARA LA COOPERACIÓN MULTILATERAL

Robert Lanquar
Profesor asociado de la Universidad de Alcalá

La cooperération internationale technique multilatérale pour le tourisme est en fait relativement récente. Elle ne date que a trois à quatre décenneis: elle fut officialisée par l'Asamblée générale des Nations Unies en 1964 aprés la tenue à Rome en septembre 1993 de la Conférence mondiale sur le développement des voyages et du tourisme international. Cependant, elle resta durant longtemps un des secteurs les moins prioritaires des grands programmes de coopération comme celui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le tourisme international n'avait été consideré que comme un élément fonctionnel de la croissance des éhanges et du commerce mondial. L'UIOOT, association de droit suisse, regroupant principalment les offices nationaux de tourisme des pays les plus développés, commença à se transformer à partir de la dècolonisation: ceci fut finalisé avec la création de l'OMT (status votés le 27 septembre 1970 lors de l'asssemblée constituante extraordinaire de Mexico) dont le Secrétariat ne sera opérationnellement installé qu'en janvier 1976 à Madrid. Cette vision plus développmentaliste de la principale agence intragouvernementale dont les Nations Unies avaient souligné le rôle central et décisif pour le coopération internationale dans le domaine du tourisme fut élaborée au même moment où fut créée le PNUD.

En 1959, le Programme restreint d'assistance mutuelle (PRMA) s'élargit au toruisme et la Conférence mondiale de Roma de 1963 consacre le rôle du tourisme comme facteur de développement interne et externe (emplois, nécessité de création d'infrastructures et de superstructures, devises, etc.). Arthur Haulot, premier commissaire belge au tourisme et un des pères fondateurs de l'OMT, soulignait déjà (Assamblée générale de l'UIOOT, 1996) que le tourisme devait participer à la solidarité internationale entre les nations.

Cette mission de l'OMT, F.Fragialli, secrétaire général de l?Organisation, l'a rappelée le 22 mai 1998 à Rome:

«*En tant que mécanisme intergouvernemental et conformément à l'article 3.2 de ses status, l'OMT constitue un instrument privilégié de cette coopération multilatérale appliquée au tourisme. L'idée à la base de la création d'une institution comme l'OMT est double:*

- d'abord, la constatation qu'il importe d'échanger des expériences de développement, afin de s'inspirer des succés des autres et d'éviter leurs erreurs.
- Ensuite, la prise de conscience qu'il existe un certain nombre d'activités...qu'il est plus efficace et moins onéreux de conduire à plusieurs que séparément.

Pour l'OMT, cette mision doit s'accomplir collectivement. Au «concert des nations» doit correspondre l'harmonie des institutions internationales» (Frangialle, 1999)

Le développement organisationnel de l'OMT dans le domaine de la coopération technique (Lanquar, 1983) s'est construit sur la base d'un accord signé en 1976 avec le PNUD permettant que l'UMT agisse en qualitté d'agence d'exécution de ce dernier et mène, chaque année, dans le domaine de l'assistance technique, des «missions consultatives et d'appui de corte durée» elle réalise des projets de coopération technique nationaux, régionaux ou sous-régionaux en fonction des besoins exprimés par les gouvernements des Etats bénéficiaires de l'aide financière du PNUD. Dès 1977, les Nations Unies reconnaissaient à l'OMT «un rôle central et décisif dans le domaine du tourisme mondial en coopération avec le mécanisme existant dans le cadre du systtème des Nations Unies».

Pivot de la coopération touristique multilatérale, l'OMT, dans un esprit de complémentarité, et non de concurrence, et en application de l'article 3.3 de ses status, à signé une série d'accords ou d'arrangement de travail avec des oorganes compétent des Nations Unies, tels que les Commissions régionales (CEA, CESAP), le PNUE - Programme des Nations Unies pour l'Environnement (l'accord de 1997 couvre des domaines tels que les parc naturels, la protection du litoral et le développement des petites îles - en mai 2000 à Capri, l'OMT a tenu avec le PNUE et le Plan Bleu, un Séminaire sur les îles mèditerranéennes) ainsi qu'avec l'OACI, l'OMS, l'OMI, l'OMM, etc.

Avec l'UNESCO, cette coopération s'est traduite par de grands projets de développement du tourisme culturel comme la Route de la Soie ou la Route de l'Esclave. Dans le domaine des statostiques, cette coopération date de plusiers décennies avec l'OCDE, puis avec la PATA et WTTC, aujourd'hui avec EUROSTAT et MEDSTAT. Le tourisme est ansi devenu la première industrie possédant des normes statistiques avalisées par les Nations Unies pour mesurer l'impact économique de ce secteur. Ces normes internationales, contenues dans le Compte satellite du tourisme - CST, furent approuvées par les membres de la Commission Statistique des Nations Unies le 1º mars 2000 et utilisées comme telles par le BIT, la PATA, l'OCDE, EUROSTAT, etc.

Récemment, l'OMT a signé un Protocole avec la Banque mondiale reconnaissant le rôle du tourisme dans le progrès économique et social et la lutte contre la pauvreté dans le pays en développement. Ce Protocole comprend un programme d'activités conjointes comprenant des échanges d'information et de personnel, la tenue de conférences, mais aussi une coordination des activités de coopération technique dans la domaine du tourisme. La Banque mondiale et son agence financière privée - la SFI - sont aussi tombées d'accord pour que des recherches soient entreprises en commun pour la promotion des investissements du tourisme dans le pays en dévelopement.

Quant aux relations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elles ont fait l'objet de négociations à travers le Groupe de travail sur la libéralisation des services. Notons pour terminer que l'OMT et el Comité Olympique International organiserony au début de l'année 2001 à Barcelone une conférénce internationale sur le sport et le tourisme.

Enfin rappelons le Code Mondial d'Ethique du Tourisme, en particulier son article 5:
Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil

1) Les populations locales son associées aux activités touristiques et participent équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels qu'elles générent, et spécialment aux creactions d'emplois directes et indirectes qui en résultent.

2) Les politiques touristiques doivent être conduites de telle sorte qu'elle contribuent à l'amékiotation des niveaux de vie des populations des régions visitées et répondent à leurs besoins; la conception urbanisrique et architecturale et le mode d'explotation des stations et hébergements doivent viser à leur meilleure intégration possible dans le tissu économique et social local; à compétence égale, l'emploi de la main d'œuvre locale doit être recherché en priorité.

3) Une attention particulière doit être portée aux problèmes spécifiques des zones côtières et territoires insilulaires, ainsi que des régions rurales ou de montagne fragiles, pour lesquels le tourisme représent souvent l'une des rares opportunités de développement face au déclin des activités économiques traditionelles.

4) Les professionnels du tourisme, notamment les investisseurs, doivent, dans le cadre des réglementations établies par les autorités publiques, procéder aux études d'impact de leurs projets de développement, sur l'environnement et les milieux naturels; ils doivent également délivrer, avec la plus grande transparence et l'objectivité requise, les informations quant à leur programmes futurs, et leurs retombées prévisibles, et faciliter un dialogue sur leur contenu avec les populations intéressées.

LE CAS DE LA MÉDITERRANÉE

Le tourisme reste un sujet trés critique de la coopération internationale.

Les principaux reproches faits à la coopération bilatérale comme la longueur des procédures d'élaboration, l'imprécision, voire l'inconsistance des dispositions, absence de forces obligatoires, manque de suivi dans leurs éxecutions sont dus au fait que le tourisme est une activité économique trés concurrentielle et que «beaucoup dans la mise œuvre effective de ces accords dépend de la capacité technique, matérielle et humaine des administrations nationales de tourisme à les gérer et à les animer» (Frangialli, 1999). Les mêmes critiques ne peuvent être entièrement faites à la coopération multilatérale, quand existent des institutions por cela. Mais en Méditerranée, les efforts toujours recommencés ne débouchèrent pas sur ce qu'on aurait estimé possible: la création d'une entité capable de réunir l'ensemble des acteurs institutionnels et commerciaux (et leurs représentants) pour collaborer à des programmes communs et renforcer la Méditerranée comme première destination mondiale (Lanquar, 2000).

Dès 1991, à l'instigation de la Commission européenne, un processus de dialogue avait été ouvert pour parvenir à utiliser le tourisme comme un factuer de construction de la confiance (*confidence building*) entre les pays méditerranéens, à l'occasion du processus de paix au Moyen-Orient. Deux mouvements se sont alors dessinés. Le premier considérait le tourisme comme un élément direct de la paux au Moyen-Orient avec la création d'une entité sous-régionale devant permettre à la Palestine,

l'Egypte, la Jordanie, Israël, la Syrie et le Liban, en raison de leur patrimoine culturel, de travailler ensemble et d'offrir aux tou-opérateurs internationaux des circuits communs avec de largues facilités de frontière. Ce projets piloté par les Japonais fut vigoureusement soutenu par les Américains lorsqu'en septembre 1993, ils s'inquiètent de l'ouverture de la Conférence ministérielle d'Hyères - les- Palmiers sur le tourisme euro-méditerranéen dans le développement durable. Leur position paraissant d'autant plus étrange qu'ils venaient de quitter l'Organisation mondiale du tourisme pour des raisons internes, on peut l'expliquer par le fait que des alliés et amis peuvent avoit des intérêts différents; la création d'une zone MENA (Moyen-orient - Afrique du nord) vue comme la réponse nord-américaine au projet d'intégration auro-méditerranéenne.

Le processus de coopération envisagé par les seconds, tenants de la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne, s'est fait par étapes: une Déclaration de principes insistant sur la nécessité d'insérer le tourisme dans le développement durable méditerranéen, une Charte du tourisme méditerranéen adoptée à Casablanca et une recommandation pour la Déclaration de Barcelone, acte fondateur de la Méditerranée du XXIe siècle, des status modernes pour une organisation regroupant l'ensemble des acteurs du tourisme méditerranéen. L'OTEM aurait pu naître tout de suite, du succès d'Hyères-les-Palmiers. Ses animateurs par leur prudence et leur choix en faveur d'un nouveau type d'organisation en réseau on peut-être raté une occasion: celle de la créer dans la lancée. Ils recherchaient un dialogue permanent pour répondre aux nécessités de partenariats resserrés entre les Etats, les collectivités territoriales (destinations touristiques) et les représentants des entreprises et associations du secteur tourisme en utilisant les technologies modernes d'information. L'OTEM, née en 1996 après de longues négociations, connaît un sort d'autant plus difficile que le processus de paix au Moyen-Orient n'arrive pas à son terme.

Comment considérer la position frileuse des Etats du Nord de la Méditerranée? Paradoxalement, le Nord propose le partenariat au Sud mais le perçoit comme une menace. Il représente plus de 80% du tourisme méditerranéen et sa part de marché à terme ne variera que faiblement par rapport au sud, même à l'horizon 2020. En outre, le phénomène de mondialisation qui était relationnel est devenue structurel, ce qui signifie qu'aucun pays ou groupe de pays (Europe, Maghreb, Proche-Orient, etc.) ne pourra y échapper: si le tourisme veut être développé plus largement, il faudra ouvrir les frontières et coopérer. Une des réponses les plus lucids a été faite par le Ministre du tourisme tunisien: «A ce jour, il n'existe pas à proprement parler une politique européene en matière de tourisme et à plus forte raison une politique euroméditerranéenne dans ce domaine».

Portant, les appels ne manquent pas pour le reforcement. Soulignons par exemple les termes de la Charte d'Alméria de février 2000 qui en appelle:

«En premier lieu, aux autorités espagnoles nationales, autonomes et locales, ainsi qu'à tous les pays méditerranéens, de considérer le tourisme comme une priorité fondamentale de la coopération euro-méditerranéenne».

«En deuxième lieu, aux autorités européennes de considérer le tourisme comme un facteur de cohésion indiscutable en raison de ses impacts sur la distribution des revenus, la création d'emplois, les droits du citoyen et l'intégration sociale».

«En troisième lieu, à un renforcement de la coordination des initiatives en faveur de la coopération

touristique euro-méditerranéenne et demande la tenue d'une réunion sous les auspices de l'OMT et de l'Union européenne pour examiner les bases de cette coordination dans le cadre de tous les programmes de coopération existants et de ceux qui se feron à l'avenir».

DES CHANGEMENTS RADICAUX SON EN COURS

Sur le fonds, la coopération technique internationale est en train de changer radicalement

Le tourisme est maintenant pris au sérieux comme un élément de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Aussi bien le PNUD que les autres agences intergouvernementales internationales, la Banque mondiale mais aussi les ONG savent que le tourisme cadre avec les objectifs à long terme de la coopération internationale dans un esprit de solidarité et de développement durable entre les Nations:

«To achieve these objetives, the global cooperation framework will focus on the following five areas:

1. Poverty elimination, as the core of the Cooperation Framework, targeting the need for systems of measuring and monitoring poverty as well as strategies that promote equity.
2. Gender equality, targeting the key opportunities influencing gender equality and the improvement of the status of women in society.
3. Environmental sustainability, targeting key areas for maintaining the quality and viability of the environment and the natural resource base.
4. Gocvernance, targeting key capacities needed by institutions for effective, efficient, responsive, and transparent national governance.
5. Emerging and cross-cutting issues, targeting the areas between and across thematic concentration areas, as well as new areas with a potentially significant bearing on the future progress».

Cette vision à long terme du développement touristique avec priorité donnée à la gestion des ressources naturelles et culturelles dans le sens d'un équilibre environnemental est basée sur les quatre piliers du développement humain durable: l'économique, l'écologique, le social, l'éthique car des valeurs morales dovient servir de base à toute l'action, aux politiques. Dès lors la promotion d'un tel développement implique de très nombreux de la vie économique, notamment:

- la maîtrise de la croissance démographique
- l'encouragement du changement technique
- l'accroissemen optimal des facteurs contribuant à la production de bien-être
- la tarification des ressources reflétant leur rareté relative
- la modification de la structure de la production et de la consommation, de façon à maintenir à un niveau approprié le stock de ressources rares

QUANT À LA FORME, ON OBSERVE AUSSI DE PROFONDES ÉVOLUTIONS

- En ce qui concerne les bailleurs de fons:

Les bailleurs traditionnels du type PNDU ou Banque mondiale n'on pas les moyens de financer le développement touristique directement. La tendance va à la multiplication d'actions de coordination entre la coopération bilatérale et la coopération multilatérale. Par exemple, lors d'une mission récente en République Centrafricaine, douze agences et institutions ont été contactées pour financer les projects prévus dans le Plan directeur de développement du tourisme que avait été préparé par l'OMT avec un financement du PNDU.

Outre ces agences et institutions, des ONG son invitées à participer au développement du tourisme, en particulier quand il s'agit des micro-projets ayant aussi des impacts sur l'éducation et la santé, ou bien sur la sauvegarde de l'environnement.

Enfin, d'une par des fondations son aujourd'hui de plus en plus impliquées dans la coopération touristique, surtout quand il s'agit de projets d'ordre culturel: créer un musée, en rénover d'autres, ajouter des pièces à des collections et bien comme dans le cas de Musées sans frontières - pour la Méditerrannée- informer sur les arts et les cultures d'une région et d'un pays.

D'aotre part, les collectivités territoriales se substituent aux Etats pour travallier sur des projets communs de coopération: échanges de jeunes, formation, micro-projets se multiplient. Des villes dan le cadre de jumelage peuvent participer à la conception de projets d'urbanisme ou à l'embellissement de leurs jumelles des pays en développement[10]. La Ville de Paris pourrait bien financer par exemple quelques projets d'urbanisme en Afrique francophone.

- En ce qui concerne les structures de coopération: Elles évoluent rapidement elles-aussi, pour mieux coordonner les actions de coopération et pour trouver des fonds avec un éventail plus large de partenaires publics et privés. Par exemple, la Commission européenne est en train de metre en place un Office européen de coopération pour mieux coordonener les actions de coopération technique sur le terrain et éviter les doubles emplois aussi bien internes qu'externes. Le choix de l'office plutôt que de l'Agence a été fait pour des raisons statutaires: un programme prope, mais avec un personnel de la Commission et un meilleur contrôle de la Commission. Il faut citer ainsi la crátion récente de noveaux services dans les différentes agences des Nations Unies dont le rôle est de trouver des partenariats actifs - publics ou privés, associatifs, institutionnels ou commerciaux pour renforcer les processus de coopération technique internationale. Par exemple, l'UNOPS - United Nations Office for Project Services gère des projets

[10] C'est dans ce sens que l'on parle de plus en plus de stratégie «cluster»: A «Cluster» is a strategy of performance, in other words, when we say a tour operator has a better performance because of its investiment in human resources, that means their hiring standars are higher. If other companies in the same industry do not follow the lead, they won't be able to compete and the first will grow and become stronger. «Cluster-ing» doesn't need legislation or regulation; it is just the energy of competition that forces everyone to change» (OMT, 2000)

[11] Voir par exemple **Enterprise Directorate-general, Tourism Unit**, EU Schemes in support of tourism - An Internet Roadmap for the Tourism Sector, European Commission, Brussels, 2000. Ce catalogue présente chaque programme de coopération selon la structure suivante:

- titre et courte description
- la relation qui s'applique au tourisme et au patrimoine culturel
- les organismes et entreprises éligibles
- comment cela s'applique
- la durée du programme

le volumen total de subventions et autres aides pour chque projet la liaison avec le site Web (s'il existe) pour une information complémentaire.

permettant à des pays en transition de trouver des ressources selon leurs besoins et garanties par cet organisme depuis le simple projet de gestion d'equipements et dìnfrastructures à la forniture de moyens financiers en recherchant l'equilibre financier et en mobilisant des partenaires diversifiés. L'annexe 1 présente les principes d'action de cet organisme qui a moins de 5 ans d'existence.

- ***Sur les technologies de l'information:*** cet aspect sera essentiel pour le futur de coopération technique dans le domaine du tourisme11. L'OMT en fait un de ses chevaux de bataille. Les fondements de cet objetif son multiples: d'une part, les Nations Unies ne veulent pas que la société de l'information coupe plus encore le monde en deux, ceux qui on accès à une information qui devient de plus en plus diversifiée, riche en contenu à un coût relativement bas et ceux qui enfermés dans la trappe de la pauvreté ne pourront pas accéder à ces technologies. Lors de la dernière Journée mondiale du tourisme, le 27 septembre dernier, consacrée au thème de la «Technologie et nature; deux défis pour le tourisme à l'aube du XXIº siècle», le Secrétaire général de l'OMT avait souligné que «l?étape que nous abordons ajourd'hui est peu être plus décisive que les précédentes. Les technologies de l'information et de la communication, par l'immense liberté qu'elles ouvrent au consommateur d'accéder directement et individuellement aux services qui lui son offerts, changent la donne. Un grand défi attend les destination: selan la capacité dont elles sauront ou non faire preuve, de se mettre ou non efficacement en ligne, elles bénéficieront d'un avantage compétitif remarquable, ou inversement, soufriron d'un handicap insurmontable».

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne son pas seulement un facteur significatif de la croissance des économies, elles représentent une avancée considérable vers le développement durable humain («sustainable human development - SHD»). Elles sont un instrument qui pourrait permettre un certain rattrapage des pays en développement qui n'auront pas besoin des infrastructures de la société industrielle développée pour prolonger le progrès humain (cf.Annex 2 - information and Communications Technologies for Development, A new instrument of the UNDP's Bureau for Development Policy).

C'est dant cet état d'esprit que l'OMT est en train de présenter un projet en coopération avec la Commision européenne dans le cadre méditerranéen. L'initiative régionale d'envergure EUMEDIS - société de l'information euro-méditerranéenne- lancée en 1999 par la Commission européenne a pour l'objet général d'exploiter les possibilités offertes par la nouvelle économie, et notamment l'internet, en «mettant en ligne» les pays du processus mis en place par la Conférence de Barcelone des 27 et 28 novembre 1995, dans le domaiene de l'accès multimédia au tourisme et au patrimoine culturel dans lesquels une action à léchelle euro-méditerranéenne apporterait une valeur ajoutée assurée. Le projet de l'OMT trouve sa cohérence interne autour du concept de système de gestion des destinations touristiques et pourrait se résumer ainsi:

« à travers un consortium à but non lucratif et par la création d'une fédération des serveurs spécialisés (portail), le projet-pilote permettra de réorganiser et rationaliser les resources multimédia liées au tourisme et à la culture autour du Bassin Méditerranéen, selon le modéle reconnu de Système de Gestion de Destinations touristiques (SGD) mis au point par l'OMT. Grâce à la réalisation de catalogues évolutifs sur les différents aspects de la demande et de l'offre touristique et une formation approprié des opérateurs, il sera possible d'étendre à la région méditerranéenne les résultats obtenus par la recherche et le développement scientifique dans le cadre d'initiatives antérieures et de metre en œuvre *des services touristiques nouveaux (culturel, alternatif, rural, hors*

saison, etc.) dans des destinations qui n'ont pas aujourd'hui la capacité d'utiliser les TIC, en particulier le e-commerce et les systèmes informatiques de réservation. Ce projet subventionné sur 3 ans sera conçu pour être autonome à la fin de cette période».

Cinq principaux résultats émaneiraient sur projet:

- Un portail, propriété du consortium à but non lucratif, interconnectant les différents sites spécialisés sur le tourisme et le patrimoine culturel existant ou en création autour de la Méditerranée avec un puissant moteur de recherche multilingue.

- La réorganisation et la rationalisation des resources multimédia liées au tourisme et à la culture, actuelles et futures, mais dispersées, à travers un inventaire évolutif et una formation appropriée des opérateurs des serveurs existants et futurs au e-commerce et à la gestion de systèmes de réservation.

- L'extension à la région méditerranéenne des résultas obtenus par la recherche et le développement technique et scientifique dans le cadre d'initiatives antérieures financées par la Communauté européenne et autres organisations internationales (catalogues).

- L'assistance à la création de petites et moyennes entrerprises ou d'associations de tourisme culturel liées à des destinations qui utiliseraient les technologies de l'informtion et de la communication pour leur commercialisation - promotion et vente (e-commerce et systèmes de réservation) et la formation de leur personnel.

- La mise en œuvre de services et produits touristiques nouveaux (eco-tourisme, tourisme rural, routes et itinéraires communs, circuits et séjours hors saison) dans des destinations alternatives méditerranéennes qui n'on pas aujourd'hui la capacité dútiliser les TIC, mais qui grâce à cette initiative pourraient y accéder, en favorisant la coopération et réduisant l'isolement de ces destinations; il s'agira d'en former les formateurs, mais aussi les futurs entrepreneurs.

Le projet que propose l'OMT aurait deux composantes indissociables:

• La mise en œuvre d'une infrastructure et des services techniques communs et rationalisés avec le portail et de serveurs dans les destinations qui en feront la demande à travers le partenariat qui sera mis en place, et dont la technologie devra évoluer pour fournir une offre adéquate de contenu numérique de haute qualité.

• La mise en place d'une assistance à la création d'entreprises et d'associations (donc d'emplois nouveaux) par une **formation et un transfer de technologies** qui prendront en compte les nouveaux besoins en compétences propres à la société de l'information et le problème des pénuries de compétences. La partie «formation» du projet-pilote sera plus essentielle, car le projet est destiné à assurer un transfer de technologies et à faciliter la création de nouvelles entreprises et organisations pour de nouvelles formes de tourisme en Méditerranée, en particulier dans les PSEM -pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

CONCLUSIONS

Les changements récents dans la coopération technique touristique ne sont pas encore très visibles, mais ils s'inscrivent dans les objetifs des organisations internationales gouvernementales ou non qui directement traiten do tourisme. Le fait que le tourisme soit maintenant largement reconnu comme un véritable élément du devéloppement humain durable ne fera que reforcer ces évolutions. La seule question est de savoir avec quelle célérité elles s'accompliront. C'est une question politique et non technique.

BIBLIOGRAPHIE

Chadwick Alger, The organizational context of development illuminating paths for wider participation, Transnational associations, 1979 / 4, p. 130-139

Carta de Almería - *Charte d'Almería*, Dialogue Méditerranéen nº 16, Madrid, mars 2000

Enterprise Directorate-general, Tourism Unit, EU Schemes in support of tourism - An Internet Roadmap for the Tourism Sector, European Comission, Brussel, 2000

Francesco Frangialli, Considérations sur le tourisme international, 1997-1999, WTO, Madrid, 1999

Robert Lanquar, The organizational development of the World Tourism Organization: a case study, Ph.D. dissertation submitted to the Grauduate College of Txas A&M University, College Station, USA, August 1983

Robert Lanquar, Sisyphe et le tourisme méditerranéen, Dialogue Méditerranéen nº 16, Madrid, mars 2000

Slaheddine Maaoui, La Tunisie, leader du tourisme de la Méditerranée-sud, Dialogue Méditerranéen nº 16, Madrid, mars 2000

WTO, Developmen of programme regulations - (b) Conditions governing the desig, implementation and evaluation of technical cooperation activities, PC/19/6(b), WTO, Madrid, March 2000

ANNEX 1

Principles of the UNOP'S strategy for project management

National dialoghue. UNOPS operations are based on a pragmatic dialogue at the country level, involving both government and civil society, to define solutions to the problems at hand. UNOPS stregthens the mechanims to carry this dialogue out.

Local empowerment. UNOPS seeks to channel resources through local partners and to consolidate local capability for planning and implementation.

National ownership. UNOPS' approach is to establish and maintain project ownership by national themselves, and to foster sustainable partnerships among organizations of civil society, the private sector, and local and national governments.

International partnership. UNOPS seeks to create and environment that encourages synergy

among national and local entities and United Nations agencies, international and national non-governmental organizations (ONGs), international financial institutions and bilateral agencies.

Operational flexibility. UNOPS manages projects from sub-regional offices and establishes management units at the project site wherever operations reach a critical mass of complexity and volume.

Long-term results. UNOPS defines progress in term of the social, economic and environmental sustainability of results.

Impartiality. As a member of the UN family, UNOPS represents no commercial, national or regional interests.

Transparency and fairness. UNOPS operates in accordance with United Nations financial regulations and rules, and uses internationally accepted procedures for competitive selection of consultants, contractors and suppliers.

Access to know-how. UNOPS has acces to a vas poll of international and regional expertise, including that of the UN system, non-governmental organizations, academic institutions, regional intergovernmental bodies, and the private sector.

Flexibility. UNOPS is responsive to the needs of its clients. It is able to adapt to procedures governing donor aid programmes in terms of delivery, disbursement and reporting.

Value for money. The bussiness objetive of UNOPS is to provide services that represent the optimal relation ship between quality and cost.

Risk management. Our clients entrust more than $500 million of their resorces to UNOPS every year. The market for development services and goods is competituive, even agressive. The management and reduction of finantial risk es an integral part of UNOPS' services.

Source: *UNOPS web site, September 2000*

ANNEX 2

Information and Communications Technologies for Development
A new instrument of the UNDP's Bureau for Development Policy

«Information and Communication Technologies (ICT) are not only a significant factor in the performence and growth of economies - the importance if which is continuously growing -, but they also represent a novel and effective tool to help advance sustainable human development (SHD).

UNDO's Bureau for Development Policy (BDP) seeks to capture the potential of these technologies for SHD and the fight against poverty. ICTs allow faster delivery and a more adapted content of technical assistance in a variety of sector - ranging from long-distance education,

telemedicine, environmental management to strengthening of oartipatory approaches and the creation of the new livelihoods. ICTs can involve more people, hitherto unreached or underserviced, and accomplish a deeper geographic penetration, especially to rural areas, than is the case with traditional means and modalities. ICTs allow access to information sources worldwide, promote networking transcending borders, languages and cultures, foster empowerment of communities, women, youth and socially disadvantaged groups, and help spread knowledge about «best practices» and experience. ICTs are indispensable to realice the global information society and the global knowledge society.

In ets efforts, UNDP seeks to pursue the following objetives:

- Raise awareness, build vision and advise on policies to capture information and knowledge for development.
- Promote and build connectivity and necessary infrastructure for access to information and development.
- Build required human and social capacities and institutions and provide training and education to impart requisite skills.
- Empower communities and disadvantaged groups, reinforce participatory approaches and good governance and foster networking.
- Help create new livelihood and employment opportunities.
- Conduct pilot projects to demonstrate the feasibility, suitability and impact of ICTs for SHD through electronic community centres.
- Promote partnership between the public sector, the private sector and civil society.

The UNDP's Bureau od Development Policy website is intended to capture and highligh:

- What UNDP and its partners, both within and outside the UN system, are currently doing in the ICT area, broken down by sectors and regions.
- A broad range of resources available through the internet».

Source: *UNDP web site, September 2000*